

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 034-7872/19/CM

■ Expérimentation de porte-vélo pour autocars zone Ouest Etang-de-Berre MET 19/13373/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de santé publique qui constituent l'un des quatre volets de l'Agenda environnemental commun au Département des Bouches-du-Rhône et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole s'engage dans la mise en œuvre d'un plan vélo sur cinq ans. L'objectif vise à réduire l'usage de la voiture sur un territoire où 39 % des déplacements de moins de 3 km – soit 15 minutes à vélo classique et en 7 minutes avec un vélo à assistance électrique – se font actuellement en voiture.

La Métropole souhaite donc inverser la tendance et se saisir de l'urgence et de l'opportunité réelle de favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement sur le territoire pour mettre en œuvre un plan vélo de 60 M€ sur cinq ans en complément des 40 M€ déjà engagés par le Département dans le cadre des États Généraux de Provence.

L'objectif commun : doubler la part modale du vélo d'ici à 2024 au sein de la Métropole.

Ce plan s'articule autour de 15 actions et de 3 axes stratégiques : AXE 1 : Développer l'usage du vélo dans les trajets du quotidien. AXE 2 : Favoriser l'accès au vélo au plus grand nombre. AXE 3 : Renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo.

Aujourd'hui, plus de 60 % des Métropolitains considèrent le vélo comme un mode de déplacement d'avenir. Encourager son usage et sécuriser sa pratique constituent donc des enjeux majeurs pour favoriser son usage sur le territoire métropolitain.

Pour la Métropole, il s'agit de changer de prisme et de créer un véritable système vélo global métropolitain.

Le vélo est au cœur des enjeux de mobilité douce et d'intermodalité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Par ailleurs, les concertations du PDU 2019 Métropolitain sur le bassin Ouest de l'Etang de Berre ont mis en avant le développement des services pour faciliter l'usage du vélo par l'articulation vélo et transports en commun : - harmonisation de la réglementation du transport de vélo. - expérimentation de dispositifs d'embarquement de vélos. De plus, la Loi d'Orientation des Mobilités prévoit une obligation d'emport des vélos à compter de 2021 sur les lignes régulières pour tout autocar neuf.

Dans ce contexte, des échanges croisés entre opérateurs, Métropole, DREAL et associations ont fait émerger une proposition d'expérimentation de transport des vélos sur un réseau de transport de la Métropole.

L'expérimentation est proposée sur le bassin Ouest de l'Etang de Berre. Elle représente une « offre pilote » visant à participer aux enjeux du grand plan vélo de la Métropole en : - favorisant l'intermodalité en gare SNCF et Pôle d'échanges multimodaux, - favorisant le cyclotourisme.

Le transport des vélos à l'intérieur des bus/car est une pratique encore relativement marginale en France. Elle est pourtant un important vecteur d'intermodalité.

Grâce à aux échanges avec les associations et aux parties prenantes du secteur du tourisme du ressort territorial (hôtels, Office de tourisme), une forte demande a été identifiée de la part des visiteurs pour transporter des vélos sur un axe dépourvu d'aménagement cyclable, créant notamment une rupture de mobilité entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer.

Aussi, il est proposé une expérimentation sur 2 lignes du réseau Ouest de la METROPOLE MOBILITE (intermodales avec les pistes cyclables, gares SNCF et Pôles d'échanges multimodaux) :

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

- LIGNE 1 : Port-Saint-Louis-du-Rhône/Fos-sur-Mer/Istres/Miramas

Horaires en correspondance avec les lignes SNCF en direction ou en provenance de Marseille, au départ ou à l'arrivée de la gare SNCF de Miramas.

25 allers/retours quotidiens du lundi au vendredi, 18 allers/retours le samedi (horaires en PJ) (horaires en pj).

- LIGNE 2 : Port-Saint-Louis-du-Rhône/Fos-sur-Mer/Port-de-Bouc/Martigues

Desserte de la gare SNCF de Port-de-Bouc. 18 allers/retours quotidiens du lundi au vendredi, 12 allers/retours le samedi (horaires en pj).

L'expérimentation consiste à doter d'équipements permettant d'accepter 2 à 3 vélos (en fonction des véhicules) en toute sécurité à l'intérieur des véhicules affectés à ces deux lignes et à assurer la communication adaptée à cette nouvelle offre de service.

Elle se déroulera sur une période de 1 an à compter du 1 avril 2020. Une évaluation sera réalisée après 6 mois de mise en œuvre et avant le terme de l'expérimentation afin d'en tirer les enseignements et d'envisager la suite du dispositif.

Par conséquent, il est proposé par la présente délibération d'approuver la mise en œuvre de cette expérimentation pour un montant de 61 600 € HT lié à l'équipement des véhicules et de 4 000 € HT en ce qui concerne la communication sur le service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM du conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant approbation de l'agenda de la mobilité métropolitaine

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole souhaite apporter des réponses aux enjeux de la qualité de l'air au travers de son agenda environnemental et de son plan vélo.
- Que Le vélo est au cœur des enjeux de mobilité douce et d'intermodalité sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence.
- Que les études ont identifié une forte demande de la part des visiteurs pour transporter des vélos sur un axe Port-Saint-Louis-du-Rhône - Fos-sur-Mer.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise en œuvre d'une expérimentation consistant à doter d'équipements permettant d'accepter 2 à 3 vélos (en fonction de la configuration des véhicules) en toute sécurité à l'intérieur des véhicules affectés sur les lignes 1 et 2 du réseau Ouest de la Métropole Mobilité et à assurer la communication adaptée à cette nouvelle offre de service, pour un montant de 61 600 euros HT lié à l'équipement des véhicules et de 4 000 euros HT en ce qui concerne la communication sur le service.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur budget transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Nature 611 Sous politique C210

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM